

**CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES**  
**SEANCE DU 06 Juillet 2015**

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 06 Juillet 2015, sous la présidence de Monsieur Alain GAUDRAY, Maire.

Présents : BRIDAY Nathalie, DECHAUME Agnès, DURY Michel, FICHOT Dominique, GOGUE Jean-Louis, MALON Laurence, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, SANTIAGO Patrick, WAETERLOOT Sébastien.

Absents excusés : MENOTTI Claude pouvoir dûment établi à GOGUE Jean-Louis  
FAUVAUX Virginie

Secrétaire de séance : DECHAUME Agnès.

Intervention de Mme Cécile Untermaier, Députée de la circonscription, en avant-séance.

L'approbation du procès-verbal conseil municipal du 08 Juin 2015 est reportée à la prochaine séance.

**1. Poursuite de l'étude de faisabilité de la fusion Fragnes - La Loyère (*Rapporteurs AG et FP*)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches et contacts pris auprès de Monsieur le Préfet et Sous-Préfet, de Cécile Untermaier, Députée, de Jérôme Durain, Sénateur et du Ministère pour l'avancement du projet et la prise en compte de la problématique sur le différentiel des valeurs locatives.

De nouveaux éléments pourront éventuellement être apportés début septembre.

Précisions par l'AMF sur le calendrier de procédure de création de la commune nouvelle : la date du 1<sup>er</sup> octobre est la date buttoir pour une application de l'intégration fiscale sur l'exercice de l'année suivante. Par contre, pour pouvoir bénéficier des incitations financières liées à la création d'une commune nouvelle l'arrêté du préfet doit être pris avant le 1 janvier 2016 sachant que Monsieur le préfet a 2 mois au plus pour prendre son arrêté après les délibérations des conseils municipaux.

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet organisée par l'AMF, des communes récemment fusionnées ont pu apporter leurs témoignages. Le schéma était toutefois différent car les taux d'imposition et valeurs locatives étaient sensiblement les mêmes.

Il reste toujours une incertitude concernant le report des incitations financières si la création d'une commune nouvelle est effective après le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La poursuite de l'étude de faisabilité de la fusion est adoptée à 1 abstention et 11 voix pour.

**2. Organisation d'une réunion publique et/ou d'un referendum (*Rapporteurs AG et FP*)**

Suite à son interrogation, le maire a été informé par la sous-préfecture de l'impossibilité d'organiser un référendum auprès des habitants de Fragnes pour la fusion des deux communes. La création d'une commune nouvelle est une décision préfectorale et ne peut être soumis à l'avis de la population.

Une réunion publique pourra toutefois être organisée avec la présence d'un représentant de la loi.

Dominique Fichot propose de réunir de manière informelle les deux conseils municipaux afin de connaître les besoins et objectifs des deux communes dans le cadre de ce projet.

### **3. Demande de subvention dans le cadre de l'« Aide aux Territoires » accordée par le Conseil départemental (*Rapporteur AG*)**

Dans le cadre de nouveaux dispositifs d'accompagnement des territoires, le département a mis en place un fond de solidarité exceptionnel « 100 PROJETS POUR L'EMPLOI » destiné à soutenir les projets d'investissement des collectivités locales.

Le dossier de subvention est à déposer avant le 21 Septembre 2015.

Plusieurs projets prévus au budget 2015 ne sont pas éligibles car ne répondent pas aux conditions du règlement d'attribution.

D'autres projets non-inscrits au budget et dont l'avancement n'est pas suffisant ne peuvent pas être présentés.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide exceptionnelle du conseil départemental pour le financement du projet de réfection des rues du Meix Veau et Meix Joublot en cours d'étude.

L'aménagement de ces rues comprenant notamment la remise en état des voiries, la mise en sécurité de la circulation piétonne et la fiabilisation de l'assainissement pluvial a été estimé à :

- Maîtrise d'œuvre : 7 000 € HT
- Rue du Meix Veau : 52 700 € HT
- Rue du Meix Joublot : 38 600 € HT

Coût global du projet : 98 300 € HT

Proposition adoptée à 11 voix pour et 1 abstention.

### **4. Demande de subvention de l'UVC pour l'organisation de la course cycliste (*Rapporteur DF*)**

Suite à la demande verbale de l'UVC concernant l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la course cycliste du mois d'avril, Dominique Fichot propose d'octroyer le même montant que l'an dernier soit 150 €.

Adopté à l'unanimité.

### **5. Organisation des NAP à la rentrée 2015 (*Rapporteur AD*)**

Le PEDT a été reconduit selon les mêmes dispositions pour l'année 2015-2016 suite au bilan annuel avec les intervenants, le corps enseignant et les délégués de parents d'élèves, l'avis favorable des deux conseils d'école. Donnant toute satisfaction, les rythmes scolaires ont été maintenus ainsi que les horaires des NAP.

Certaines activités n'ont pas pu être poursuivies et ont été remplacées par de nouvelles :

Ecole élémentaire  
- Lutte/ activités multi-sport  
- « JEU DECOUVRE » (jeux de stratégie et de société)  
- Anglais ludique

Ecole maternelle  
- Relaxation

Une réunion de pré-rentrée sera organisée avec tous les prestataires externes et le personnel municipal intervenant pendant les NAP.

## **6. Révision des tarifs de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2015 (*Rapporteur AD*)**

Rappel des tarifs actuels :

### **Garderie**

Demi-heure 0.90 €

### **Restaurant scolaire**

Repas enfant 3.90 €

Repas enfant allergique 1.80 €

Repas adulte 6.60 €

Pour information, l'évolution de la masse salariale sur les activités périscolaires représente une augmentation de 3.5 % sur 12 mois.

Proposition d'une augmentation des tarifs de 3% soit :

### **Garderie**

Demi-heure 0.93 €

### **Restaurant scolaire**

Repas enfant 4.02 €

Repas enfant allergique 1.85 €

Repas adulte 6.80 €

Tarifs adoptés à l'unanimité.

## **7. Manifestation « Fragnes en fête » : création d'une régie de recettes temporaire (*Rapporteur DF*)**

Dans le cadre de la manifestation « Fragnes en Fête » organisée les 29 et 30 Août prochains, il convient de créer une régie de recettes temporaire afin de permettre l'encaissement des activités ludiques proposées lors de cet évènement.

Un régisseur titulaire et deux régisseurs suppléants, présents lors de cette fête seront nommés sur la régie.

La création d'une régie de recettes temporaire « Fragnes en fête » est adoptée à l'unanimité.

## **8. Questions diverses**

### **A. GAUDRAY**

- Lecture du courrier de la DRI relatif au contrôle de vitesse des véhicules sur la commune :
  - trafic moyen 2180 véhicules/jour
  - 2.9% de poids-lourds

- 15% des véhicules légers roulent à 75 km/h ou plus

• Sollicitation d'Agatha Thuiland pour la pose d'une nouvelle signalétique en façade de son salon de coiffure : accord sur le panneau à poser présenté en séance sur un photomontage.

• Demande des travaux en cours :

- Parapet du pont
- Fauchage rue de la vie aux vaches
- Muret des commerces

Les travaux seront reportés au 2<sup>ème</sup> semestre. D'autres devis seront demandés.

## **F. PARIS**

Audit accessibilité des équipements communaux réalisé par SOCOTEC

Nombreux rapports établis.

Diagnostic salles du bicentenaire en attente.

Prochaine réunion finances : 21/09/2015

## **A. DECHAUME**

Retour sur les NAP avec bilan des journées portes ouvertes et spectacle

## **D. FICHOT**

Besoin de volontaires pour aide au montage du barnum à la manifestation du 13/07 : montage fixé au vendredi après-midi.

Reportage de France 3 sur les Véloves Chalonnais où la question du déplacement Fragnes-La Loyère est évoquée.

## **Laurence MALON**

Bilan sur l'avancement du dispositif « Voisins vigilants »

**Clôture de séance à 22 heures 30.**